



Asnières-sur-Seine, le 7 novembre 2001

Ville d'Asnières-sur-Seine

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Certains d'entre vous ont eu connaissance de **tracts à caractère diffamatoire** diffusés dans les boîtes aux lettres, apposés sur les pare-brises de voitures ou collés sur les panneaux d'affichage.

Ces tracts sont de deux types :

- Il s'agit, d'une part, d'un **faux article du Parisien**, daté du 21 septembre, rédigé en fait par un opposant.
- Il s'agit, d'autre part, **du même faux article** du journal le Parisien, mais agrémenté d'un commentaire - également gravement diffamatoire - d'une **pseudo "Union des contribuables asniérois"**. Or, il s'avère que celle-ci **n'existe pas**. Pour faire plus vrai, les auteurs l'ont domiciliée au 7, rue des Jardins, mais là encore il n'existe aucune union des contribuables. Il s'agit donc en réalité d'un **tract anonyme, avec adresse fictive**.

Dans un cas comme dans l'autre, **les opposants**, auteurs de ces actes délictueux **ont été identifiés**. Les plaintes et instances judiciaires appropriées ont été lancées à leur rencontre.

La Mairie d'Asnières-sur-Seine